



DECISION N° 2023/32

OBJET : Convention de subvention avec l'Agence régionale de Santé Hauts-de-France relative à l'action « On communique ! on lève les freins ! pour plus de dépistages ».

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France relative à l'attribution de financement par le fonds d'intervention régional au titre de l'année 2023 à la commune d'OYE-PLAGE,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

De signer une convention de subvention relative à l'action « On communique ! on lève les freins ! pour plus de dépistages » avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Le montant du financement s'élève à 3 640 euros.

ARTICLE 2:

De prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur de la Trésorerie de CALAIS sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 1^{er} août 2023

Olivier MAJEWICZ

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué, *R. VAS ROSE*

Maire d'OYE-PLAGE